

14969/16

(OR. en)

PRESSE 63
PR CO 62

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3504^e session du Conseil

Affaires étrangères

Développement

Bruxelles, le 28 novembre 2016

Présidente **Federica Mogherini**
Haute représentante de l'Union pour les affaires
étrangères et la politique de sécurité

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Révision du consensus européen pour le développement.....	3
Relations entre l'UE et les pays ACP après 2020	3
Migration et développement	4
Énergie et développement.....	4

AUTRES POINTS APPROUVÉS

DÉVELOPPEMENT

– Rapport sur les résultats de l'UE en matière de coopération internationale et de développement.....	9
– Intégration des solutions et technologies numériques dans la politique de développement de l'UE	9
– Position commune de l'UE	9
– Rapport spécial n° 15/2016 de la Cour des comptes européenne	10

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Relations avec la Géorgie.....	10
----------------------------------	----

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

– EUNAVFOR - opération Atalanta	10
---------------------------------------	----

ÉNERGIE

– Réunion ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur l'énergie	10
---	----

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Révision du consensus européen pour le développement

Le Conseil a débattu de la révision du consensus européen pour le développement, sur la base d'une proposition de la Commission européenne. La communication, présentée le 22 novembre 2016, définit un nouveau cadre de coopération au développement pour l'UE et ses États membres et le met en conformité avec le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies.

Au cours du débat, les ministres ont insisté sur l'intégration, dans le nouveau consensus, d'aspects tels que les causes profondes des migrations ou l'égalité hommes-femmes. Ils ont également souligné l'importance qu'il y a à renforcer les liens entre le développement et l'aide humanitaire. Enfin, ils ont mis en exergue la nécessité d'une coopération étroite avec la société civile et les acteurs privés.

Le nouveau consensus respectera l'esprit de l'actuel consensus européen pour le développement (2005), mais sera adapté à l'environnement mondial en mutation. Comme ce dernier, il devrait être adopté dans le cadre d'une déclaration conjointe du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, du Parlement européen et de la Commission européenne.

[Communication de la Commission européenne sur un nouveau consensus européen pour le développement](#)

Relations entre l'UE et les pays ACP après -2020

Les ministres ont procédé à un échange de vues sur l'avenir des relations entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), dans la perspective de l'expiration de l'accord de Cotonou, qui interviendra en 2020.

Cet échange de vues s'est déroulé sur la base d'une communication conjointe de la Commission européenne et de la haute représentante, Federica Mogherini, adoptée le 22 novembre 2016. Il a eu lieu sous la forme d'un débat d'orientation, fondé sur les options proposées dans la communication conjointe et l'accent y a été mis sur les trois principaux aspects suivants: la structure des relations futures, la nature de l'accord éventuel et sa couverture géographique.

[Communication sur un partenariat renouvelé avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique \(ACP\)](#)

Migration et développement

Les ministres ont discuté du suivi du sommet de La Valette un an après la tenue de ce dernier et dans la perspective de la réunion des hauts fonctionnaires qui doit se tenir à La Valette les 8 et 9 février 2017.

La haute représentante a communiqué aux ministres des informations actualisées sur les progrès réalisés dans l'établissement de l'approche fondée sur un cadre de partenariat et des pactes par pays, en mettant l'accent sur les aspects liés au développement. Les ministres se sont félicités des progrès réalisés jusqu'à présent. Ils ont également discuté de l'extension progressive de la portée géographique des travaux en cours à d'autres pays partenaires.

Cette discussion contribuera aux préparatifs du Conseil européen des 15 et 16 décembre.

[Trouver des solutions aux pressions migratoires](#)

Énergie et développement

Le Conseil a adopté des conclusions sur l'énergie et le développement.

1. Le Conseil rappelle ses conclusions du 20 juillet 2015 sur la diplomatie énergétique de l'UE, dans lesquelles il a souligné la nécessité de veiller à la cohérence entre la politique étrangère et la politique énergétique de l'Union. Le Conseil rappelle par ailleurs la stratégie pour l'Union de l'énergie et engage l'Europe à devenir le numéro un mondial dans le secteur des énergies renouvelables, y compris la recherche, l'innovation et les technologies. Le Conseil souligne que la politique et les actions en matière de développement menées par l'UE dans le secteur de l'énergie constituent un aspect essentiel d'une diplomatie énergétique et climatique européenne revitalisée. Le Conseil insiste sur l'importance de la cohérence de l'action en faveur du développement durable et sur la nécessité de renforcer les liens entre le développement, l'énergie, le climat, l'environnement, l'eau, la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que les politiques de recherche et d'innovation.
2. Le Conseil est conscient que l'accès à l'énergie est un facteur décisif pour éradiquer la pauvreté et atteindre les objectifs du programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que les objectifs de développement durable (ODD), notamment l'objectif n° 7 consistant à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, et l'objectif n° 13 relatif à la lutte contre les changements climatiques. Le Conseil souligne que l'énergie est aussi étroitement liée à la réalisation de tous les autres ODD. Le Conseil réaffirme que l'UE et ses États membres sont résolus à aider les pays partenaires à offrir un accès à l'énergie à 500 millions de personnes d'ici 2030 et insiste sur l'importance que revêtent les énergies renouvelables décentralisées en vue d'assurer un accès universel à l'énergie.

3. Conformément à la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE et aux conclusions correspondantes du Conseil du 17 octobre 2016, l'UE est prête à aider les pays voisins et l'ensemble des partenaires concernés dans le domaine du développement à travers le monde dans les efforts qu'ils déploient en faveur de la transition énergétique, qui sont essentiels pour renforcer la résilience. Le Conseil est conscient que l'absence d'accès ou l'accès inégal à l'énergie est l'une des causes profondes de la migration illégale.
4. Le Conseil souligne que l'UE doit se doter, à l'égard de la coopération et du développement dans le secteur énergétique, d'une approche stratégique comportant trois objectifs étroitement liés: i) remédier à l'absence d'accès à l'énergie; ii) accroître l'efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables en vue d'atteindre un équilibre durable entre la production et la consommation d'énergie; et iii) contribuer à la lutte mondiale contre le changement climatique, conformément à l'Accord de Paris et aux contributions déterminées au niveau national (CDN) présentées par les parties.
5. Le Conseil se félicite que l'UE ait récemment ratifié l'Accord de Paris conclu lors de la COP 21, ce qui a entraîné l'entrée en vigueur de l'accord et confirmé la volonté de l'Union d'être au cœur de la transition de l'économie mondiale vers un avenir climatiquement neutre et des sociétés à faibles émissions de carbone et efficaces dans l'utilisation des ressources. En outre, le Conseil soutient la promotion d'un accès abordable, durable et sûr à l'énergie et aux services énergétiques, car il s'agit là d'autant d'éléments essentiels pour assurer une croissance économique durable ainsi que la stabilité et la sécurité dans le monde. Le Conseil rappelle qu'il faut faire en sorte que la production et la consommation d'énergie soient plus propres et plus durables pour que l'UE puisse tenir les engagements qu'elle a pris en faveur d'un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la seconde moitié de ce siècle.
6. En outre, le Conseil encourage l'UE et ses États membres à promouvoir des partenariats et un dialogue politique structuré sur l'énergie durable avec leurs voisins et tous les partenaires concernés dans le domaine du développement, y compris le secteur privé, en s'appuyant sur la diplomatie énergétique de l'UE et les plans d'action relatifs à la diplomatie en matière de climat, dans le but de promouvoir des solutions avantageuses pour l'ensemble des parties et une coopération mutuellement bénéfique, y compris dans le domaine de l'innovation. L'UE souligne l'importance des partenariats multipartites tels que l'initiative "Énergie durable pour tous" pour la réalisation de l'ODD n °7. Le dialogue politique et les activités conjointes devraient notamment être renforcés dans le cadre du partenariat stratégique Afrique-UE, dans la perspective du sommet Afrique-UE de 2017 et, en particulier, au sein du partenariat stratégique UE-Afrique dans le secteur de l'énergie. De même, l'UE devrait poursuivre les efforts qu'elle déploie dans le cadre du plan d'action UE-CELAC, de la stratégie commune relative au partenariat UE-Caraïbes, des déclarations conjointes faites avec plusieurs pays partenaires d'Afrique et du Pacifique ainsi que des partenariats pour l'énergie renouvelable soutenus dans tous les pays concernés par l'Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCC), et continuer de collaborer avec ses principaux partenaires, par exemple les États-Unis, en faveur de l'énergie durable.

7. Le Conseil soutient l'initiative africaine pour l'énergie renouvelable, lancée par les chefs d'État africains lors de la COP 21 et menée par l'Union africaine. Il se félicite des progrès accomplis lors du 28^e sommet de l'Union africaine, tenu à Kigali, en ce qui concerne la gouvernance de cette initiative ainsi que la mise en œuvre des engagements pris lors de la COP 21, par les partenaires de l'initiative, en vue de mobiliser un total de 10 milliards USD au cours de la période 2015 -2020.
8. Le Conseil est conscient que, pour libérer durablement le potentiel énergétique de l'Afrique et interconnecter l'Europe et ce continent à travers la Méditerranée, il faut accroître encore la capacité de production, développer les interconnexions transfrontalières et le transit de l'énergie en Afrique et entre l'Afrique et l'UE, et renforcer l'efficacité énergétique et les transferts de technologies mutuellement bénéfiques, ainsi que les systèmes énergétiques durables hors réseaux et les technologies permettant de réduire la fracture entre zones urbaines et zones rurales en ce qui concerne l'accès à l'électricité, notamment grâce au recours aux systèmes solaires pour fournir de l'énergie aux foyers ruraux. En outre, le Conseil est conscient de la nécessité de développer la connectivité énergétique existante et à venir à travers l'Europe et l'Asie. À cet égard, le Conseil est conscient du rôle que le gaz peut jouer, à titre transitoire, pour répondre aux besoins énergétiques de certains pays et contribuer à leur conversion durable aux énergies renouvelables ainsi qu'à l'amélioration de leur efficacité énergétique.
9. Le Conseil est conscient que l'utilisation de la biomasse traditionnelle pour la cuisine est un facteur déterminant du bilan énergétique, en particulier en Afrique subsaharienne, et a un impact majeur sur la santé et le bien-être, en particulier des femmes et des jeunes filles. Par conséquent, le Conseil souligne qu'il importe de promouvoir des solutions de cuisson propres.
10. Le Conseil appuie les efforts déployés pour rendre les institutions internationales dans le domaine de l'énergie plus représentatives et faire en sorte qu'elles associent davantage les économies émergentes et en développement, pour soutenir les initiatives régionales et multilatérales, et pour promouvoir des systèmes énergétiques stables, durables et fondés sur le marché. En outre, l'Union européenne soutient, pour le secteur de l'énergie, le renforcement de cadres appropriés qui favorisent le commerce et l'investissement dans le monde entier et en particulier dans les pays africains et les organisations régionales. Il conviendrait de renforcer et d'intégrer les plateformes et les processus stratégiques, avec le soutien, notamment, de mécanismes d'assistance technique, en vue de créer des environnements propices aux investissements dans le secteur de l'énergie durable, l'accent étant mis sur les plateformes et les instruments de coordination existants. À cette fin, le savoir-faire et l'expertise de l'UE, tant à l'échelon de l'Union qu'aux niveaux national et local, seront partagés au bénéfice des consommateurs et des citoyens en Europe et dans les pays partenaires. Le Conseil est conscient de l'importance que revêt l'initiative de l'UE pour l'énergie en tant que forum d'échange entre l'Union européenne et ses États membres afin de promouvoir la cohérence de la coopération au développement européenne en matière d'énergie.

11. Le Conseil souligne l'importance, pour les pays partenaires, de prendre en main le renforcement de la gouvernance pour répondre aux besoins dans le domaine de l'énergie durable et promouvoir un cadre réglementaire approprié et transparent pour ce secteur. Le Conseil insiste en outre sur l'importance que revêt un environnement propice pour remédier aux distorsions du marché, aux obstacles au financement et aux barrières réglementaires qui entravent la participation du secteur privé, y compris les micro, petites et moyennes entreprises. Le Conseil souligne également qu'il faut saisir et étoffer les possibilités que le secteur de l'énergie durable ouvre aux micro, petites et moyennes entreprises. Le Conseil rappelle qu'il est nécessaire d'éliminer progressivement les subventions nuisibles à l'environnement, qui sont incompatibles avec le développement durable, y compris celles destinées aux combustibles fossiles, et de promouvoir des solutions efficaces dans l'utilisation des ressources, intelligentes sur le plan climatique et susceptibles de contribuer plus efficacement à l'éradication de la pauvreté. Le Conseil est conscient de l'importance que revêt l'assistance technique pour réformer la politique énergétique ainsi que les cadres juridiques et institutionnels.
12. Comme le montant des investissements nécessaires pour garantir un accès universel à l'énergie durable est estimé à près de 1 billion EUR d'ici 2030, le Conseil souligne la nécessité d'attirer des fonds supplémentaires, y compris grâce à la participation du secteur privé et au recours à des initiatives et à des instruments novateurs de financement et de développement de projets, par exemple ElectriFI, le programme de coopération Afrique-UE dans le domaine des énergies renouvelables et les facilités d'investissement régionales, ainsi que par l'intermédiaire du fonds de garantie proposé dans le cadre du plan d'investissement extérieur. Il conviendrait d'associer davantage le secteur privé au financement des infrastructures énergétiques durables et à la création connexe d'emplois verts. L'UE coopérera avec ses partenaires, dans le cadre des initiatives existantes répertoriées en mai 2016 par le partenariat UE-Afrique dans le secteur de l'énergie, par exemple l'initiative africaine pour l'énergie renouvelable, notamment pour tirer parti des programmes existants, recenser les programmes et les projets prioritaires, en application de la déclaration conjointe de l'Union européenne, de la Banque européenne d'investissement et du Forum des Caraïbes sur une coopération renforcée dans le domaine de l'énergie durable, ainsi que dans le contexte de la poursuite et de l'extension du partenariat UE-Nouvelle-Zélande sur l'énergie dans le Pacifique.
13. Le Conseil insiste sur la contribution essentielle des femmes dans les chaînes de valeur énergétiques, en particulier pour la promotion des énergies renouvelables et l'amélioration de l'accès à l'énergie et aux services énergétiques. Le Conseil insiste sur la nécessité de continuer à soutenir l'émancipation des femmes, des filles et des jeunes et leur participation au secteur de l'énergie, notamment grâce à l'entrepreneuriat, à l'éducation et à la formation professionnelle des femmes. Dans ce contexte, le Conseil souligne qu'il importe d'améliorer l'accès des femmes aux services énergétiques durables, dans le droit fil du plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes.

14. Les organisations de la société civile et les autorités locales ont également un rôle important à jouer en tant que partenaires essentiels d'une approche ascendante de la transition vers une économie et une société à faibles émissions de carbone à l'échelle mondiale, grâce à une planification et à des investissements adéquats, étant entendu que, dans ce cadre, le principe de l'efficacité énergétique devrait être inscrit dans les programmes d'éducation et de formation professionnelle.
15. Le Conseil est conscient du rôle de catalyseur que jouent les technologies numériques en vue de faciliter la gestion de l'électricité et de la consommation d'électricité et encourage le recours aux solutions numériques pour promouvoir l'éducation à l'efficacité énergétique.
16. Le Conseil souligne en outre qu'il importe d'informer les pays européens comme les pays partenaires des résultats de l'action de l'UE en matière de coopération et de développement dans le secteur énergétique et de renforcer la sensibilisation à cet égard, de façon à mobiliser les citoyens et à les associer à la réalisation de l'objectif fixé. Il invite donc la Commission à établir des liens adéquats avec le cadre de résultats de l'UE et à rendre compte de cet aspect dans le rapport annuel sur les politiques de l'UE en matière de développement et d'aide extérieure et leur mise en œuvre. À cette fin, le Conseil souligne qu'il est nécessaire que la Commission et les États membres œuvrent en faveur de l'harmonisation des définitions, des indicateurs et des méthodologies pour le suivi des progrès accomplis au niveau mondial vers la réalisation de l'ODD n° 7.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

DÉVELOPPEMENT

Rapport sur les résultats de l'UE en matière de coopération internationale et de développement

Le Conseil a adopté des conclusions concernant le premier rapport sur les résultats de l'UE en matière de coopération internationale et de développement. Ce rapport met davantage l'accent sur les performances et les résultats de l'UE en matière de coopération internationale et de développement et constitue, à ce titre, une avancée importante.

Lire le [texte complet des conclusions](#).

Intégration des solutions et technologies numériques dans la politique de développement de l'UE

Le Conseil a adopté des conclusions sur l'intégration des solutions et technologies numériques dans la politique de développement de l'UE.

Il convient d'intégrer de manière adéquate la numérisation dans tous les domaines d'action, y compris la politique de développement et la politique étrangère de l'UE, tout en relevant les défis liés à la cybersécurité et en assurant la promotion et la protection des droits de l'homme, avec une attention particulière à la liberté d'expression en ligne.

Lire le [texte complet des conclusions](#).

Position commune de l'UE

Le Conseil a adopté des conclusions concernant la position commune de l'UE en vue de la deuxième réunion de haut niveau du partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, qui se tiendra à Nairobi du 29 novembre au 1^{er} décembre 2016 (doc. [14684/16](#)).

Le programme en faveur de l'efficacité du développement et le partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement marquent le passage d'une efficacité de l'aide à une efficacité du développement, ce qui signifie que l'accent mis sur les flux provenant de l'aide publique au développement (APD) a été déplacé vers les partenariats et les acteurs du développement au sens large. Ils constitueront une contribution importante à la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030 dans les pays en développement.

Rapport spécial n° 15/2016 de la Cour des comptes européenne

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport spécial n° 15/2016 de la Cour des comptes européenne intitulé "La Commission a-t-elle géré efficacement l'aide humanitaire apportée aux populations affectées par les conflits dans la région des Grands Lacs africains?".

La Cour des comptes considère que la Commission a, en règle générale, géré efficacement l'aide humanitaire apportée aux populations touchées par des conflits dans la région des Grands Lacs africains au cours de la période 2011-2015. Selon le rapport, la plupart des projets ont donné des résultats jugés satisfaisants en dépit de conditions de travail difficiles caractérisées par des impératifs de sécurité et des problèmes de logistique.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Relations avec la Géorgie

Le Conseil a approuvé la position de l'UE en vue de la troisième session du Conseil d'association avec la Géorgie, qui se déroulera le 2 décembre 2016.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

EUNAVFOR - opération Atalanta

Le Conseil a prorogé le mandat de l'opération jusqu'au 31 décembre 2018. Le Conseil a affecté à l'opération un budget de 11,064 millions € pour couvrir les coûts communs des deux prochaines années.

ÉNERGIE

Réunion ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur l'énergie

Le Conseil a approuvé la position de l'UE et de ses États membres sur le projet de déclaration de la réunion ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur l'énergie, qui se tiendra à Rome le 1^{er} décembre 2016.

La déclaration met en exergue l'énorme potentiel que recèle la région en termes d'efficacité énergétique pour économiser l'énergie, créer des emplois, réaliser des économies en faveur des citoyens et des entreprises et réduire les émissions de CO₂ à un coût abordable.

Elle réaffirme en outre l'importance que revêt l'instauration d'une coopération énergétique étroite dans la région euro-méditerranéenne au travers d'une vision et de priorités communes.
